

CLSH des vacances de Toussaint 2024

Du Lundi 21 au vendredi 25 octobre 2024

Inscription enfant habitant sur la commune de Faulx**L'ENFANT :**

Nom - Prénom :

Date de Naissance : Lieu de naissance :

Groupe + de 6 ans : Groupe - de 6 ans : **LES PARENTS :**Je soussigné(e) responsable légal : mère – père - tuteur (*destinataire de facturation*)

Nom – Prénom :

Adresse : Code Postal :

Ville : N° Tél. :

Profession des parents :

Père : Mère :

N° CAF : N° Sécurité sociale :

LE SEJOUR : Semaine complète du 21 au 25 octobre : (5 jours)

- Alloc. CAF (QF inf. à 800) = 51.00 € ATL = 29.50 € - PAI = 32.25 € - ATL sous PAI = 8.50 €
- Alloc. CAF (QF sup. ou =800) = 75.00 € - ATL = 53.20 € - PAI = 53.25 € - ATL sous PAI = 29.50 €
- Aucune Aide : 98.50 € - PAI = 77.25 €

• (+ participation financière 6 € par enfant si sortie)

• (*PAI : réservé aux enfants bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé - repas fourni*)

	CAF	ATL	CAF Protocole PAI	ATL Protocole PAI	Nb jours	TOTAL
Alloc. CAF (QF inf. à 800)	10.90 €	6.00 €	6.60 €	1.75 €	5	
Alloc. CAF (QF sup. ou =800)	15.30 €	10.90 €	10.85 €	6.00 €	5	
Aucune Aide	20.10 €		15.75 €		5	

Documents à joindre impérativement **IMPERATIVEMENT** :

- Fiche sanitaire de liaison
- Attestation d'assurance
- Notification CAF et attestation d'aide aux temps libres, à jour (quotient familial)

Sans ces documents, **le tarif le plus élevé sera appliqué** et **aucune réclamation** ne sera prise en compte.*Aucune annulation de séjour ne sera effectuée sans motif réel et sérieux (certificat médical...)**Le règlement intérieur est disponible sur le site : www.mairie-faulx.fr*

☞ Le règlement devra être effectué auprès du Trésor Public, après réception de la facture.

Les chèques CESU ne sont pas acceptés.

Date :

Signature des parents :